

**1 Million**  
Pour toi chaque jour  
Souscris à ton forfait à partir de 300F

**\*909#** Un service offert par Togocom. Max. de crédit à partir de 300F pour les lignes de Togocom. Pour plus d'infos 9 000 000 000. 21/06/2023 18:45:12 (UTC+1)

Avancer. Pour vous. Pour tous. togocom.tg

Le Millionnaire c'est moi!



Togocom

Prix: 250 Fcfa

# d'A Vision FRIQUE

Hebdomadaire panafricain d'informations, d'analyses et de publicités

N° 353 du 07 / 02 / 2023

Togo / RGPH-5  
**5 choses à savoir sur l'enquête post-censitaire** P.4



Marathon international de la Paix  
**La deuxième édition officiellement lancée à kara** P.7



**Le Togo affûte ses armes pour les JO Paris 2024** P.7



# Afreximbank 30 ans déjà ! Construire la prospérité pour les Africains

 P.3

**L**a Banque africaine d'import-export (Afreximbank) a franchi une autre étape importante : trente ans. La célébration de l'anniversaire tout au long de l'année sera marquée sous le thème « Delivering the Vision. Construire la prospérité pour les Africains. » - annonçant la réalisation de la vision audacieuse des

pionniers fondateurs d'Afreximbank, tout en reconnaissant l'engagement inébranlable de la Banque à catalyser l'avancement du continent. Au cœur des célébrations se trouvent les 30e assemblées annuelles d'Afreximbank, qui se tiendront du 21 au 24 juin 2023 à Accr...

**Le cabinet E2A** P.4  
forme à la maîtrise des modifications apportées par la loi de finances 2023



Déclaration de biens et avoirs des hautes personnalités et hauts fonctionnaires

## Une campagne d'information et de sensibilisation pour inciter à l'action

 P.3

■ A la découverte de la procédure de déclaration



# ANNONCES DECES

Olouké KOKOU-OZO chef canton de Hihéatro P/Amou  
Olouké SIAMEY Koffi, chef du village d'Ougbo / Amou  
Olouké OULOUWOU Assogba, chef du village de Iwlobo

Olouké AMEDOME Philippes, chef du village de Ougbo-Ali

Apôtre Kokou DJOUFLE Gabriel leader du Ministère de la Sainteté

Monsieur DOUFLE Jonh, informaticien à Paris à la retraite, ses enfants à Paris et à Lomé,  
Honorable ASSEDI Emilien, député à l'Assemblée Nationale, son épouse et ses enfants à Lomé et à Heheatro

Les familles parentes, alliés et amis

Profondément touchés par de nombreuses marques de

sympathie et d'affection que vous leurs avez témoignées lors de la maladie et du décès de leur très cher regretté :

**DOUFLE Koffi Abraham**  
**Cultivateur à Anié**  
**Survenu le dimanche 13**  
**Novembre 2022 à l'hôpital d'Affagnan**  
**à l'âge de 81ans.**

Vous renouvent leurs sincères remerciement et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux cérémonies d'inhumation qui se dérouleront selon le programme ci-après :

## PROGRAMME

Vendredi 10 février 2023  
18h 30 : Veillée funèbre à



l'église Sainteté d'Anié  
Samedi 11 Février 2023

08h30 : Levée du corps

09h00 : Messe d'enterrement suivie de l'inhumation

Dimanche 12 février 2023

09h00 : Messe d'action de grâces et sortie de deuil à l'église Sainteté d'Anié

Maison Mortuaire, Maison Doufle à Anié Kpota derrière le commissariat d'Anié.

Traité sur le commerce des armes dans l'espace CEDEAO

## Un atelier régional à Lomé fixe les obligations de chaque pays

Lomé accueille depuis le mardi 31 janvier 2023 et ce jusqu'aujourd'hui 02 février 2023 un atelier sur l'établissement d'une liste de contrôle nationale pour la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes (TCA) dans les Etats membres. Organisé par la Commission de la CEDEAO, cet atelier devra aider tous les 15 pays membres ayants ratifié ce traité à remplir les obligations en mettant en œuvre des systèmes de contrôle nationaux pour des transferts d'armes. C'est M. Innoussa Bouraima Vice-président de la commission nationale des armes légères et de petits calibres qui avait ouvert les travaux de cet atelier régional en présence du Directeur général adjoint de l'UNREC M. Jiaming Miao et de plusieurs autres personnalités.

Cette rencontre de haut niveau, selon les organisateurs vise à amener les États membres de la CEDEAO à comprendre leurs obligations simultanées au titre du TCA et de la Convention de cette organisation sous régionale sur les armes légères. Il s'inscrit dans la logique de soutenir les états membres de la CEDEAO ayant ratifié le Traité sur le Commerce des Armes (TCA) dans l'élaboration de leur liste de contrôle nationale, en tenant

compte des dispositions pertinentes de la convention de la CEDEAO sur les armes légères et du TCA.

Cet atelier regroupe près d'une cinquantaine d'experts du domaine des armes issus de l'espace communautaire CEDEAO, prennent part à cette rencontre de haut niveau.

Entre autre objectifs visé par cette rencontre va permettre aux organisateurs de former les participants à l'élaboration d'une liste de contrôle nationale; de partager l'expérience sur la mise en œuvre du TCA au niveau national; d'identifier les éléments d'une liste de contrôle nationale harmonisée au niveau régional pour la mise en œuvre du TCA et de garantir la propriété nationale et déclencher la mise en œuvre rapide des dispositions du TCA, en particulier les obligations relatives aux listes de contrôle nationales.

En effet, c'est une responsabilité nationale d'établir et de maintenir une liste de contrôle nationale. Cependant, dans la région de la CEDEAO où existe un régime régional de contrôle des armes préexistant en vigueur, incarné par la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, une approche régionale de l'élaboration d'une liste de contrôle



nationale est imperative afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'une liste de contrôle nationale. Cette liste s'inspirera du régime régional de contrôle des armes dont l'entrée en vigueur dans la région de la CEDEAO est antérieure à l'entrée en vigueur du TCA, ainsi que pour faciliter la mise en œuvre synergique de la Convention de la CEDEAO sur les ALPC et du TCA dans la région de la CEDEAO dans une optique de complémentarité.

"Au plan national, plusieurs initiatives ont été prises en vue de sa meilleure connaissance et appropriation à travers la réalisation d'une série d'activités sur toute l'étendue du territoire.

Considérant l'importance que revêt cette question, je voudrais vous demander

d'être à l'avant-garde des débats et discussions qui meubleront le présent atelier", a laissé entendre M. Innoussa Bouraima Vice-président de la Commission nationale sur les armes légères et de petits calibres du Togo, dans son discours d'ouverture des travaux de cet atelier.

M. Jiaming Miao Directeur général adjoint de l'UNREC a pour sa part salué les efforts inestimables que fournit la CEDEAO pour la paix en Afrique. Avant de booster les participants à plus d'ardeur et d'implication au cours des travaux.

"Chers amis participants la tâche qui vous attend est immense. Elle engage la paix et la survie des populations. Vous aurez à charge de réfléchir sur les obstacles, les défis et les goulots

d'étranglement qui handicapent le respect du Traité sur le Commerce des Armes dans la sous-région. Vous aurez à cet effet, à faire un état des lieux sans complaisance et à formuler des recommandations pour l'avenir. Devant une telle responsabilité, nous avons le devoir de conserver l'esprit de synergie qui a toujours animé nos séances de travail, afin de tirer le maximum de ces trois jours de réflexion. Je vous réitère les mots d'encouragement du Directeur général de l'UNREC", a-t-il dit.

Rappelons que le Traité sur le Commerce des Armes (TCA) a été adopté le 2 avril 2013 et entré en vigueur le 24 décembre 2014. Le Togo a pour sa part signé le TCA dès l'ouverture à signature le 3 juin 2013 et l'a ratifié le 08 octobre 2015.



Déclaration de biens et avoirs des hautes personnalités et hauts fonctionnaires

# Une campagne d'information et de sensibilisation pour inciter à l'action

## ■ A la découverte de la procédure de déclaration

Une campagne nationale d'information et de sensibilisation sur la déclaration des biens et avoirs des hautes personnalités, hauts fonctionnaires et autres assujettis a été lancée, le mardi 31 janvier 2023 dernier à Lomé.



Organisée par le Médiateur de la République, avec l'appui du gouvernement, la cérémonie de lancement de cette campagne a été présidée par le médiateur de la République Mme Awa Nana Daboya en présence du ministre des Droits de l'Homme, de la Formation à la citoyenneté et des Relations avec les Institutions de la République, M. Chritian Eninam Trimua, des membres du gouvernement, du corps diplomatique, des représentants des institutions de la République, des autorités

politiques, traditionnelle et des organisations de presse.

Il n'est de nouveau pour personne que la transparence dans les charges publiques induit la déclaration des biens des hauts fonctionnaires. Cette disposition a suivi une trajectoire bien planifiée et rappelle l'article 145 de la constitution du 14 octobre 1992, modifiée le 15 mars 2019.

Passer à l'action tend à avoir du plomb dans l'aile, ce qui motive cette campagne qui veut favoriser l'appropriation par les assujettis du contenu et des textes sur la déclaration des biens et avoirs. Elle se déroulera sur toute l'étendue du territoire, va donner un aperçu sur l'institution du Médiateur de la République, sa mission, son organisation et son fonctionnement. Elle va également expliciter la procédure de déclaration de biens et avoirs au Togo, tout en présentant le formulaire de déclaration de biens et avoirs dans ses différentes facettes.

A l'occasion, le ministre

des Droits de l'Homme, de la Citoyenneté et des relations avec les Institutions de la République, porte-parole du gouvernement M. Eninam Trimua a signifié que les pouvoirs publics, dans le souci de promouvoir la transparence dans l'exercice des fonctions publiques, de garantir l'intégrité, l'honnêteté et la probité des serviteurs de l'Etat et de prévenir l'enrichissement illicite, a pris diverses mesures institutionnelles, législatives et réglementaire. Il fait remarquer que le lancement de cette campagne marque le début de la phase pratique du processus de déclaration des biens et avoirs. Elle se traduira dans par l'enregistrement effectif des premières déclarations.

Mme Awa Nana Daboya a fait remarquer pour sa part que cette campagne est une étape importante qui permettra d'expliquer et de renforcer la confiance la confiance des assujettis vis-à-vis du processus, en créant les conditions d'une bonne collaboration entre l'administration et l'administré.

Afreximbank fête ses 30 ans !

## Le Ghana abrite l'évènement

La Banque africaine d'import-export (Afreximbank) a franchi une autre étape importante : trente ans. La célébration de l'anniversaire tout au long de l'année sera marquée sous le thème « Delivering the Vision. Construire la prospérité pour les Africains. » - annonçant la réalisation de la vision audacieuse des pionniers fondateurs d'Afreximbank, tout en reconnaissant l'engagement inébranlable de la Banque à catalyser l'avancement du continent.

Au cœur des célébrations se trouvent les 30e assemblées annuelles d'Afreximbank, qui se tiendront du 21 au 24 juin 2023 à Accra, au Ghana, berceau du panafricanisme et pays connu pour sa volonté d'intégration continentale.

Pour cette célébration historique, nous prévoyons un rassemblement de plusieurs milliers de personnes, dont des

dirigeants africains/antillais et des hauts fonctionnaires, des décideurs africains et non africains, des chefs d'entreprise, des banquiers, des universitaires et d'autres leaders d'opinion. De diverses manières, ils ont tous contribué à façonner notre institution multilatérale panafricaine au cours des 30 dernières années et sont sur le point de faire partie du voyage que nous tracerons dans les décennies à venir.

“Nous vous encourageons à faire partie de cette célébration historique. Par conséquent, veuillez réserver ces dates (du 21 au 24 juin) pour vous joindre à la famille Afreximbank pour célébrer une vision livrée et construire la prospérité pour les Africains.”

Cordialement, Professeur Benedict Oramah Président et président du conseil d'administration.

Cour d'assises de kara

## Les audiences de la 1ère session 2023 ont démarré hier avec 25 dossiers



Pendant 2 semaines les accusés vont passer devant cette cour pour connaître leur sort dans des affaires d'assassinat, meurtre, parricide, viol sur mineur, pédophilie, inceste, vol aggravé en bande organisée et de détournement de deniers publics. Un co-financement de

l'Etat et du Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD. C'était en présence du préfet de la Kozah M. Bakali Hémou Badibawou plusieurs responsables de services. Magistrats, avocats, membres du juré. Le garde des sceaux était représenté par le directeur

de la législation monsieur Tagbé koffi, assumant l'intérim du directeur de l'accès au droit et à la justice. L'ouverture de la session a été présidée par le président de la Cour d'appel M. Kutuhun Kossi avec ses cotés l'avocat général M. Ali Essodon, procureur général de ladite cour. Nous y reviendrons.

GÉNÉRAL GNASSINGBÉ EYADEMA

## 18 Ans Après Sa Disparition, L'émotion Reste Encore Vive !!!

Hier 05 février, les Togolais se sont remémorés le rappel à Dieu, il y a 18 ans, de leur président, feu Général Gnassingbé Eyadéma. Pour la circonstance, des cérémonies publiques ont été organisées...

Déjà samedi à Pya, le village natal de Feu Président Gnassingbé Eyadéma, amis, proches parents, tous ceux qui ont côtoyés l'homme, se sont joints à la famille biologique et politique, pour une veillée de prières et de chants, pour le repos de l'âme de l'illustre disparu. C'était en présence



du Chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé et de l'ancien Président du Nigeria M. Olusegun Obassandjo, ami du feu président Eyadema Gnassingbé.

Le dimanche 05 février, la commémoration s'est poursuivie au Palais des Congrès de Kara où a eu lieu

une grande prière. Des messes et cultes ont eu lieu dans les chefs-lieux de région.

Notons que c'est le 05 février 2005 que feu Général Gnassingbé Eyadéma nous a quitté, après avoir passé plus de trois décennies à la tête du pays.



Togo/RGPH-5

# 5 choses à savoir sur l'enquête post-censitaire

**Une enquête post-censitaire commence ce dimanche 5 février 2023 sur l'ensemble du territoire. Est-elle nécessaire ? Qu'est-ce qu'elle a de plus ? Ce sont quelques-unes des questions que certains se posent. Voici cinq (5) raisons qui la rendent obligatoire.**

## 1. Pourquoi une enquête post censitaire du RGPH-5?

Il faut d'abord rappeler que la phase du dénombrement du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) au Togo s'est déroulée du 23 octobre au 16 novembre 2022. Le dénombrement étant souvent entaché d'erreurs de couverture (omissions ou doubles comptes) et de contenu (âges inexacts), quelles que soient les dispositions prises, il est indispensable, avant l'analyse des données, de s'assurer de l'exhaustivité et de la qualité des données collectées. C'est pourquoi, l'une des principales activités prévues après le dénombrement est la réalisation d'une enquête post censitaire (EPC) pour remédier à ces insuffisances.

## 2. Quels sont les objectifs de cette enquête ?

Cette enquête a pour objectif d'évaluer la couverture du dénombrement et d'apprécier

la qualité des données. Plus spécifiquement, l'enquête de couverture permet de :

- déterminer le taux de couverture du dénombrement principal ;
- évaluer la qualité des données relatives à certaines variables telles que l'âge, le sexe, le lien de parenté, l'état matrimonial, etc.
- ajuster au besoin l'effectif et la structure de la population.

## 3. Comment se fera la collecte dans le cadre de cette étude ?

La méthode de collecte retenue pour l'EPC est l'interview directe comme au dénombrement. Les agents enquêteurs (AE) passeront de concessions en concessions dans les ZD retenues pour s'entretenir avec les Chefs des ménages (CM) ou leurs représentants.

## 4. Quelles localités sont concernées par l'EPC et quelle est la durée de la collecte ?

Les travaux seront réalisés dans les cinq régions du pays



notamment dans les zones de dénombrement (ZD) sélectionnées. La collecte se déroulera du 5 au 25 février 2023 soit une durée de vingt et un (21) jours.

## 5. Quel message essentiel pour accompagner la sensibilisation auprès des populations ?

Le contenu des messages de sensibilisation des populations et des autres parties prenantes est le suivant :

### 5.1. Message essentiel des membres du CLR

- mobiliser les autorités locales des zones concernées à adhérer au processus ;
- prendre des dispositions

pour le bon déroulement des activités de collectes dans les zones concernées ;

- Assurer la sécurité des agents de terrain tout au long du processus.

### 5.2. Message essentiel à l'endroit des médias

- diffuser le spot conçu dans le cadre de la réalisation de l'EPC ;
- animer des émissions pour sensibiliser les populations.

### 5.3. Message essentiel à l'endroit des populations

- réservé un accueil favorable aux agents de collecte. Ces derniers sont identifiables par les gilets à l'effigie du RGPH-5 et leur badge à l'effigie de l'enquête ;

•demander aux populations concernées de fournir aux agents de collecte, des informations vraies qui seront traitées dans l'anonymat et la confidentialité conformément à l'article 8 de la loi N°2011-014 portant organisation de l'activité statistique au Togo promulguée le 03 juin 2011.

NB : il s'agit d'une sensibilisation qui s'étale sur toute la durée de l'opération avec toutes les adaptations qu'on peut être amenée à faire pour la parfaire.

Ensemble, Mobilisons-nous pour la réussite de l'enquête post censitaire du RGPH-5 !

## Togo : plus de lotissement de terrain sans autorisation gouvernementale !

Au Togo, les opérations de lotissement sont soumises à une autorisation préalable de l'autorité publique. C'est ce que rappellent les ministères chargés de l'administration territoriale, de



l'urbanisme, de la sécurité, de l'économie et de l'agriculture, dans un communiqué en date du jeudi 2 février. L'objectif est de lutter contre les lotissements illégaux, et les défis qu'ils engendrent en matière de sécurité, d'urbanisme et d'environnement.

« Toute opération de lotissement, consistant aux morcellements ou divisions volontaires en lots d'une ou plusieurs propriétés foncières, est subordonnée à l'autorisation préalable du ministre de l'urbanisme, de l'habitat et de la

réforme foncière. », précise le communiqué.

Cette autorisation préalable, rappelle-t-on, doit être délivrée par le ministre chargé de l'urbanisme, et être exigée par les maires et

représentants des municipalités, avant toute opération de lotissement.

Au Togo, plusieurs initiatives visant à améliorer la gouvernance foncière sont en cours. C'est le cas notamment de la dématérialisation du cadastre et de l'adoption d'un projet de décret sur les règles applicables aux livres fonciers et registres électroniques. L'objectif étant de fluidifier et sécuriser les opérations foncières au Togo, dans un contexte où les litiges fonciers représentent la majorité des affaires soumises aux cours et tribunaux.

## Togo : les inscriptions au BEPC et BAC 1 digitalisées



A compter de cette année scolaire, les inscriptions aux examens du Brevet d'étude du premier cycle (BEPC) réservé aux élèves de la classe de 3ème et du Baccalauréat 1ère partie (BAC 1) pour la classe de 1ère, se feront en ligne. La dématérialisation des procédures d'inscription a été rendue publique le 03 février 2023 via une note officielle du ministre

de tutelle Dodzi Kokoroko adressée aux directeurs régionaux de l'éducation.

Précisément, les inscriptions se feront sur un portail dédié. Cette initiative qui est dans sa phase pilote, indique-t-on, va permettre de digitaliser la gestion des examens, centraliser les données et accélérer les procédures de l'administration scolaire.



# Agriculture : 2AGPMC portée sur les fonts baptismaux à Cinkassé

L'association des Acheteurs en Gros des Produits Maraîchers de Cinkassé (2AGPMC) a lancé ses activités officiellement ce jeudi 02 janvier 2023 à Cinkassé en présence des autorités locales, administratives, traditionnelles, militaires et de plusieurs de ses membres.



Placé sous le thème "Des Acheteurs et agriculteurs de la préfecture de Cinkassé soutiennent le Chef de l'État son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé pour sa politique d'investissement dans les produits agricoles au Togo", ce lancement vise à présenter les objectifs visés par cette association au public et à la population, et inviter celle-ci à adhérer à l'organisation de façon massive.

Selon son Président, le Gouvernement seul ne peut pas tout faire et il urge aujourd'hui de les accompagner et encourager la politique d'investissement du Président de la République dans le secteur agricole. Selon la nouvelle feuille de route gouvernementale, le gouvernement veut rendre le secteur agricole plus viable et autonome, pour que l'agriculture togolaise puisse



nourrir les populations. Cette organisation qui vient de lancer officiellement ses activités a pour but de réunir tous les agriculteurs et ceux qui interviennent dans le secteur de maraîchage au tour des nouveaux défis du secteur, travailler en synergie d'action, leur donner les formations adéquates et avoir un plan stratégique du développement du secteur dans la préfecture de Cinkassé.

L'idée aussi est de créer une atmosphère paisible des acteurs agricoles de la préfecture, les sensibiliser à prendre le train de la lutte antiterroriste, aider les victimes qui sont dans les villages environnants, apporter des vivres aux déplacés, les aider pour une meilleure prise en charge de ceux-ci. L'association se dit ouverte et veut se joindre à la lutte à travers plusieurs activités qui sont programmées dans les

prochains jours, nous informons les responsables de celle-ci.

Pour les agriculteurs et les acheteurs en gros des produits Maraîchers, c'est un ouf de soulagement d'autant que le secteur était mal organisé et avec la création de cette association, ils espèrent bien le secteur développer et devenir un cadre porteur et créateur d'emploi.

# Le cabinet E2A forme à la maîtrise des modifications apportées par la loi de finances 2023

Plus besoin de rappeler l'exemplarité du cabinet E2A Consulting à œuvrer aux côtés du contribuable à payer le juste impôt. Un engagement dont le promoteur qui n'est rien d'autre que M. Adoyi A. Essowavana a prouvé sa détermination par des séances de formation au profit des entreprises et des opérateurs économiques. Cet engagement ne semble pas faiblir à E2A Consulting. En effet, pour sa grande sortie comptant pour l'année 2023, c'est au siège dudit cabinet que M. AKELE-TCHAMOOUZA Abdel-Salami, responsable du département juridique et Fiscal au cabinet E2A Consulting accueille les journalistes à la quête des informations concernant les innovations apportées à cette loi. Sans langue de bois, M. Akele-Tchamouza livre en détail les articulations du premier module objet de cette formation :



que le Cabinet E2A Consulting a organisé son premier module de formation de l'année afin de permettre aux participants de maîtriser parfaitement les modifications apportées par la loi de finances et comment elles doivent s'y prendre pour se conformer à ses nouvelles dispositions en tirant le maximum des avantages fiscaux contenus dans cette loi".

Gouvernement de véhiculer un message à tous les acteurs du monde des affaires de l'orientation économique qu'il entend donner courant l'année.

Mieux comprendre la loi de finance dans toutes ses articulations

Cette loi de finances tout en s'inscrivant dans la droite ligne des mesures d'ordre social prises par le Gouvernement courant 2022 pour endiguer le fléau de la cherté de la vie, a renforcé ces mesures en allégeant significativement l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) de la catégorie des revenus d'emplois. Elle a également pris en compte les

La loi de finances est un instrument très efficace à la disposition du



« **MAITRISER LES INNOVATIONS DE LA LOI DE FINANCES 2023 POUR UN BON DEMARRAGE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2023 EN TOUTE SECURITE FISCALE** ».

Selon M. Akele-Tchamouza ; "La loi de finances exercice 2023 a été promulguée par le Président de la République le 27 décembre 2022.

En dehors des mesures reconduites, cette loi renferme des modifications importantes tendant à améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs aussi bien que le bien être des

opérateurs économiques, sans oublier les mesures pour renforcer la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale.

C'est dans le but d'aider les opérateurs économiques et les praticiens de la fiscalité

Gouvernement qui fixe le cadre légal de perception des impôts et taxes de toute nature au profit du budget de l'Etat et des collectivités territoriales.

Elle permet au

préoccupations des opérateurs économiques en rétablissant la suspension sous certaines conditions



Vulgarisation de la loi de Finances 2023 couplé du lancement du GUIDEF

# L'OTR fait d'une pierre deux coups

La loi de finances est un instrument très efficace à la disposition du Gouvernement qui fixe le cadre légal de perception des impôts et taxes de toute nature au profit du budget de l'Etat et des collectivités territoriales. Celle de 2023 comporte des innovations majeures dont l'Office Togolais des Recettes veut mettre à la disposition de ses partenaires. Ce

partage d'information a fait l'objet d'une rencontre avec les associations corporatistes ou faitières des opérateurs économiques le 1er février 2023 à la présidence de l'Université de Lomé. Cette rencontre couplée avec le lancement officiel du GUIDEF a été présidée par le Commissaire General de l'OTR M ; Tchodie Philip en présence d'autres imminentes personnalités de l'OTR et des entreprises.

En effet, notons que la loi de finances (LOFI) exercice 2023, comporte de nouvelles mesures qui nécessitent une vulgarisation pour une bonne compréhension des textes. Afin de faire connaître ces mesures à la population, l'Office Togolais des recettes a prévu diverses actions de communication parmi lesquelles une rencontre avec les.

En outre, le Livre des Procédures Fiscales (LPF), en ses

articles 20 et 49, fait obligation à tout opérateur économique exerçant une activité à but lucratif de déclarer ses revenus. L'obligation de déclaration des revenus se fait par l'élaboration des états financiers uniques qui doivent être mis à la disposition de l'Administration Fiscale. Les états financiers des opérateurs économiques constituent un document de grande importance pour l'Office Togolais des Recettes (OTR) dans la mesure où les impôts, droits et taxes perçus sont liquidés sur la base des informations qu'ils contiennent.

A cet effet, il a été développé un système informatique permettant de collecter et d'analyser les états financiers annuels des entreprises et les déclarations de revenus des personnes physiques assujetties aux obligations fiscales au Togo, via un guichet unique virtuel.

N°	Références	Contenu de la mesure
1	Art.10 du projet de loi	La reconduction du régime fiscal dérogatoire des entreprises en difficultés afin d'aider la restructuration des entreprises dont les difficultés vécues font courir un risque de liquidation.
2	Art.7 et 11 du projet de loi	La reconduction de l'exonération des droits de douane et de TVA sur l'acquisition des véhicules neufs et les abattements de droits et taxes sur l'importation des véhicules d'occasion de moins de 5 ans d'âge ; de l'exonération au cordon douanier des droits de douane et TVA sur le matériel agricole.
3	Art.102 LPF	La consécration du remboursement des retenues BIC opérées sur des personnes non imposables au titre des revenus d'affaires.
4	Art.116 nouveau CGI	La suspension du paiement des acomptes provisionnels en cours d'année pour soutenir la trésorerie des entreprises lorsque le contribuable estime que le montant des acomptes déjà versés au titre de l'année d'imposition est égal ou supérieur aux cotisations dont il sera finalement redevable.
5	La suspension du paiement des acomptes provisionnels en cours d'année pour soutenir la trésorerie des entreprises lorsque le contribuable estime que le montant des acomptes déjà versés au titre de l'année d'imposition est égal ou supérieur aux cotisations dont il sera finalement redevable.	La reconduction de la suspension de l'application des dispositions relatives à la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM) sur les véhicules à usage commercial affectés au transport des personnes et de marchandises et la révision des taux de répartition du produit de la TVM.

6	Art.407 CGI	La réduction du taux des droits d'enregistrement des sentences arbitrales : le taux passe de 5% à 2% et l'exéquatur n'est plus une condition pour enregistrer les sentences arbitrales. L'intérêt de la mesure est la promotion de l'arbitrage et le règlement à l'amiable des litiges surtout en matière commerciale pour gagner en temps et en frais de justice.
7	Art.180 CGI	L'exonération à la TVA des cantines universitaires et d'entreprises afin d'améliorer les conditions de restauration des salariés sur les lieux de travail.
8	Art.15 du projet de loi	L'exonération au cordon douanier des droits de douane et de la TVA sur les engins et matériels de BTP afin de permettre aux entreprises de disposer d'un parc de chantier adapté pour l'exécution des travaux au Togo au lieu de recourir à des prêts de matériel dans les pays voisins.
9	Art.69-4 CGI	L'imposition des revenus différés sur l'année de leur acquisition et les années antérieures non couvertes par la prescription.
10	Art.157 et 215 CGI	La suspension de l'application des dispositions relatives à la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM).
11	Art.254 CGI	La réduction de 60% du montant de la patente des revendeurs de tissus pagnes afin d'aider cette catégorie de contribuables à faire face à la concurrence des importateurs en raison de la faiblesse de la marge dégagée dans ce secteur.
12	Art.205 LPF	L'harmonisation des délais de réponse du contribuable et de l'administration fiscale en matière des contrôles fiscaux (contrôle ponctuel et contrôle sur pièces, vérification générale de comptabilité). Désormais, l'administration dispose

		du même délai que le contribuable pour répondre aux observations du contribuable en matière de contrôle fiscal.
13	Art.74	La révision du barème d'IRPP par la consécration d'une tranche exonérée pour et réduction du taux d'imposition pour les petits revenus afin d'améliorer le pouvoir d'achat des concitoyens de même qu'une augmentation des tranches d'imposition (8 tranches au lieu de 6 précédemment) pour atténuer l'effet de la progressivité de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.  Par ailleurs, le taux marginal d'imposition de 35% s'appliquera à la tranche du revenu net de 20 millions au lieu de 15 millions précédemment. En somme, on aboutit à une amélioration des salaires par la réduction de la charge fiscale.
14	Art.99-i CGI	La consécration de la déductibilité des primes d'assurance maladie versées au profit du personnel de l'entreprise pour se conformer à la loi sur l'assurance maladie universelle qui rend obligatoire la souscription de l'assurance au profit du personnel de l'entreprise.
15	Art.16 CGI	L'imposition sur la base des frais réels en matière des revenus fonciers pour plus de justice fiscale au lieu du forfait de 50% de la valeur locative.
16	Art. 103-i CGI	La déductibilité des amortissements des voitures de tourisme acquises neuves limitée à la fraction de leur prix d'acquisition qui dépasse 20 000 000 de francs toutes taxes comprises (TTC). Pour les autres véhicules de tourisme, la déductibilité reste limitée à

		16 000 000 de francs TTC.
17	Art. 120 CDN	Encadrement juridique du contrôle douanier a posteriori en vue de renforcer les garanties à accorder à l'opérateur économique contrôlé.
18	Art.104 à 106 CGI	Réécriture des dispositions relatives aux prix des transferts pour tenir compte du standard de l'OCDE
19	Art.183 bis CGI	Précisions sur la collecte de la TVA sur les prestations numériques



Marathon international de la Paix

# La deuxième édition officiellement lancée à Kara

Initié par le compatriote des Sports, Dr Lidi BESSI Latif AGORO KERIM-DIKENI, promoteur des Kara ce samedi 04 février 2023 sous le thème "le climat, notre priorité".



entreprises Mario Exclusive et Tendence Events, et organisé en collaboration avec le ministère des sports et des loisirs et la fédération togolaise d'athlétisme, le marathon international de la paix de Lomé vient de lancer sa deuxième édition.

C'est madame le Ministre

des Sports, Dr Lidi BESSI KAMA, qui a procédé au lancement de l'édition 2 à



notamment Allemagne, Bénin, Burkina Faso, Ghana, Cameroun, Canada, Nigeria, Côte d'Ivoire, Ethiopie, France, Brésil, Portugal, États-Unis d'Amérique, Belgique, Kenya et Togo.

Plusieurs courses seront à l'ordre du jour dont 5km marche, 5km course, 10km course, 21km course et 42Km course, toutes en hommes et dames.

Rendez-vous en décembre 2023 pour l'édition 2 qui mettra la protection de l'environnement en relief.



Ainsi plusieurs activités en lien avec la protection de l'environnement seront à l'actif de cette course marathon international de Lomé.

# Le Togo affûte ses armes pour les JO Paris 2024

**L'institution présidée par Deladem Akpaki, le comité national olympique du Togo (CNO-TOGO), veut rompre avec les places d'universalité souvent accordées au pays lors des Jeux Olympiques en mettant en place une stratégie pour une qualification directe des athlètes aux Jeux Olympiques Paris 2024.**

Cette stratégie a permis d'avoir quelques résultats surtout dans le domaine du sport féminin de haut niveau.

C'est le cas de Naomi Akakpo, médaillée d'argent aux 5èmes Jeux de la Solidarité Islamique Konya 2021, spécialiste de l'épreuve 100m haies, vient de battre trois fois l'ancien record national sur 60m haies. La boursière olympique togolaise qui se prépare activement en France, a pulvérisé ce record détenu jusque-là par Sandrine Thiebaut-Kangni (8s68). Elle a respectivement fait un chrono de 8s64, 8s63 en série du meeting élite de Miramas, puis 8s51 en finale. Plus en forme que jamais, Naomi Akakpo est bien partie, déterminée et veut se battre jusqu'au bout pour les Jeux Olympiques Paris 2024.

Mathilde Maggioli, également boursière olympique du Togo, ne cesse d'enchaîner les belles performances dans ses préparatifs pour les Jeux Olympiques Paris 2024. Elle est classée 8ème en gymnastique rythmique aux championnats de France individuel (National A 14- 15) qui se sont déroulés à Nîmes en France du 27 au 29 janvier 2023. Mathilde Maggioli est médaillée d'argent au championnat

interdépartemental de France le 20 novembre 2022.

Anaming Maheza, athlète togolaise, spécialiste du marathon, qui évolue à Dakar, au Sénégal, réaffirme tout le bien qu'on pense d'elle. Après avoir participé aux 5èmes Jeux de la



Solidarité Islamique Konya 2021, elle vient de faire sensation, en montant sur la plus haute marche du podium lors du semi-marathon Somone 2023 au Sénégal.

Comme on le voit, les belles performances de nos athlètes s'enchaînent et démontrent la qualité du travail qui se fait au CNO-TOGO qui ne ménage aucun effort pour des résultats probants. L'institution nationale olympique multiplie aussi ses sollicitations envers la Solidarité Olympique dans le cadre de ses programmes pour une mise à jour des

connaissances des acteurs sportifs sur la bonne gouvernance, la planification d'une saison sportive, la détection des talents, et les techniques sportives. La Fédération Togolaise de Tennis de Table bénéficie actuellement d'un stage technique de deux semaines pour ses entraîneurs des niveaux 1 et 2, avec la présence d'un expert formateur dépêché à Lomé par la Solidarité Olympique.



Un programme obtenu par l'entremise du CNO-TOGO. Un séminaire de formation des Secrétaires Généraux et Directeurs Techniques Nationaux des Fédérations Nationales Sportives aura également lieu dans ce mois de février.

Toujours dans la lignée des bonnes nouvelles pour l'olympisme togolais, le compatriote Bernard Adzorgenu vient d'être désigné parmi les 07 membres du jury du « Medal Design Competition » qui est une compétition de conception de médailles des Jeux olympiques de la



Jeunesse (JOJ). La conception gagnante sera moulée en or, en argent et bronze, et sera décernée aux jeunes athlètes qui termineront sur le podium à la quatrième édition des JOJ d'hiver, qui se tiendra à Gangwon, République de Corée, en 2024. Au-delà du Togo, Bernard Adzorgenu représente l'Afrique au sein de ce jury, puisqu'il est le

seul Africain parmi les 07 membres sélectionnés par le Comité International Olympique (CIO).

C'est également dans ce contexte que le CNO-TOGO prépare les Jeux de Zone, la première de l'histoire au Togo. Par ailleurs, l'institution nationale olympique fêtera, le 16 février prochain, son jubilé de diamant (60 ans).





Chers usagers de la route,  
Présenter les gros billets au poste de péage, crée l'embouteillage, les longues files d'attente, les heurts et la perte de temps.

Présenter aux guichets des péages la juste monnaie selon la catégorie de votre engin, est un acte civique et citoyen qui évite les longues files d'attente et fait gagner en temps.

Tous pour la fluidité du franchissement aux postes de péage.

**Ceci est un message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)**

# Togocom le plus grand réseau 100% 4G+!

98% de la population togolaise couverte



**4G+**  
togocom.ig  
Avancer. Pour vous. Pour tous.

